

Song, Sang-Hyun (République de Corée)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément à l'alinéa c) du paragraphe 36 de l'article 4 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution n° ICC-ASP/10/Res.5, adoptée par l'Assemblée des États Parties, relative à la procédure concernant l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale.

M. Song Sang-Hyun, ancien président et juge de la Cour pénale internationale, répond aux conditions énoncées dans le Cadre de référence de la Commission consultative. Jouissant d'une haute considération morale, il est connu pour son impartialité et son intégrité.

Les compétences et l'expérience de M. Song en matière de droit pénal et de droit international sont reconnues, comme cela est précisé dans son curriculum vitæ. Il a acquis une expérience pratique et théorique approfondie de la conduite des procédures pénales, du droit de la preuve, de la gestion d'un tribunal et du droit international.

Admis au barreau coréen en 1964, M. Song a commencé sa carrière en tant qu'officier juriste dans l'armée coréenne avant d'exercer en tant qu'avocat au sein d'un cabinet de New York. En tant que membre du comité consultatif auprès de la Cour suprême et du ministère de la Justice de la République de Corée de 1979 à 2003, il a pris part à la réforme nationale du système de règlement des différends, du système d'arbitrage commercial, du système de justice pénale, du système de gestion des tribunaux et du système carcéral. M. Song a aussi été président du comité consultatif sur les politiques pour la Commission nationale des droits de l'homme de 2015 à 2019.

M. Song connaît extrêmement bien le système et les pratiques de la Cour pénale internationale. Il a exercé les fonctions de juge de la Cour pénale internationale de 2003 à 2015. Affecté à la Section des appels, il a fait partie des premiers juges de la Cour, en 2003. Il a été réélu à la Cour en 2006 pour un mandat de neuf ans. En 2009, il a été élu président de la Cour avant d'être réélu en 2012 pour un nouveau mandat de trois ans.

M. Song a étudié les systèmes de droit civil et de droit commun en Corée, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Il a enseigné en tant que professeur de droit à la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul de 1972 à 2007, et est intervenu en tant que professeur invité dans plusieurs pays, notamment dans les facultés de droit de Melbourne, de Harvard et de l'Université de New York. Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses publications relatives aux grandes questions juridiques. M. Song a également concrétisé son engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme en cofondant le Centre d'aide juridique pour les femmes et la Fondation coréenne pour la lutte contre la leucémie chez l'enfant, ainsi qu'en assumant le rôle de président de l'UNICEF-Corée.

M. Song a été récompensé pour sa carrière en Corée et dans d'autres pays. Il a notamment reçu la plus haute distinction du Gouvernement coréen, Mugunghwa (ordre du Mérite, 2011), le prix Rule of Law Award décerné par l'Association internationale du barreau (2012), et a été fait Chevalier de l'ordre d'Orange-Nassau par le Gouvernement des Pays-Bas (2015).